



Demande d extradition mandat non europeen

Par **Emko**, le **09/02/2017** à **22:15**

bonjour, mon mari a une demande d extradition vers la serbie a son encontre pour un accident de la route qui a eu lieu en 2011 en serbie qui le condamne a 4 ans d emprisonnement (2 morts) . Il a ete en mandat de depot 6 mois la bas et present a tous ces jugegement. Par la suite il a fait ca vie ici on c est marier je suis francaise ainsi que nos deux enfants. il est ici en situation reguliere (titre de sejour) et tres bien integrer (cdi, impots, tout les diplome de l ofii etc...) il est pour l instant placer sous controle judiciare en attendant le jugement pour l extradition. Ma question est la suivante: Quels sont ces chances pour qu il puisse faire ca peine ici est que la france ne l extrade pas?

Par **morobar**, le **10/02/2017** à **09:25**

Bjr,

La France n'extrade pas ses ressortissants, mais ne se gêne pas pour les étrangers, sous la condition, par exemple, que la peine encourue devant la justice locale soit de même ordre que celle encourue pour des faits identiques en France.